

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** jeudi 02 juin 2022

Séance Ordinaire 18 heures 45

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15

Date de convocation : **mardi 24 mai 2022**

LE 02 juin 2022 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de NEAU Bernard, Maire.

PRESENTS : Bernard NEAU, Georges PAPEGAY, Agnès REY, Marie-Anne GUICHARD, Pauline CHABOT, Bruno BAILLON, Audrey BELHIA, Thimothée BLANC, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Jean-Hubert FERRET, Michelle JOLIVET, Geneviève GIVAUDAN, Laurence DUVOULDY

REPRESENTES : Alain MONTAY, Jean-Christophe SIMON

ABSENTS :

Secrétaires de séance : Georges PAPEGAY

### Délibérations du conseil :

#### DE 2022 45- Commissions communales à l'unanimité :

- DECIDE la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat :

<b>Urbanisme, travaux, appel d'offres, projets, Voirie, réseaux MAPA, environnement</b>	Georges Papegay	Alain Montay
		Jean-christophe Simon
		Jean-hubert Ferret
		Agnès Rey
		Thierry Juestz d'Ynglemare
		Michelle Jolivet
		Pauline Chabot
		Thimothée Blanc

<b>Animations culturelles, bibliothèque Communication et information</b>	Marie-Anne Guichard	Michelle Jolivet
		Audrey Belhia
		Thimothée Blanc
		Laurence Duvouldy
		Georges Papegay
		Geneviève Givaudan
		Pauline Chabot

<b>Finances et ressources humaines</b>	Agnès Rey	Alain Montay
		Bruno Baillon
		Audrey Belhia
		Michelle Jolivet
		Thimothée Blanc
		Marie-Anne Guichard
		Georges Papegay
		Geneviève Givaudan
		Jean-Christophe Simon
		Pauline Chabot

<b>Affaires sociales / jeunesse et sport</b>	Marie-Anne Guichard	Michelle Jolivet
		Audrey Belhia
		Georges Papegay
		Thimothée Blanc
		Bruno Baillon
		Pauline Chabot
		Laurence Duvouldy
		Genevieve Givaudan

<b>Prévention, sécurité</b>	Agnès Rey	Jean-christophe Simon
		Laurence Duvouldy
		Georges Papegay
		Thierry Juestz d'Ynglemare
		Jean-hubert Ferret
		Pauline Chabot

<b>Développement du petit patrimoine</b>	Georges Papegay	Michelle Jolivet
		Agnès Rey
		Marie-Anne Guichard
		Thierry Juestz D'Ynglemare
		Thimothée Blanc
		Bruno Baillon
		Geneviève Givaudan

<b>APPEL D'OFFRES</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
	Bernard NEAU	Jean-christophe SIMON
	Alain MONTAY	Agnès REY
	Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE	Thimothée BLANC

## **DE 2022 46- Désignation des délégués au SYME à l'unanimité :**

- **Désigne :**

- Délégué titulaire : Georges PAPEGAY
- Délégué suppléant : Jean-christophe SIMON

## **DE 2022 47- Délégations aux Maires, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, de déléguer à M. NEAU Bernard, Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 15 000€ HT;

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

- D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa

de l'article L213-3 de ce même code pour toute les zones du PLU.

- D'exercer, au nom de la commune et pour toute les zones, le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme.

- **AUTORISE** M. Georges PAPEGAY 1er adjoint à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement justifié de ce dernier.

### **DE 2022 48- taux des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints à l'unanimité :**

- **FIXE** au taux maximal soit 32.1% le taux de l'indemnité allouée au Maire sur la base de l'indice brut en vigueur conformément aux nouvelles dispositions
- **FIXE** à 10.7% le taux de l'indemnité allouée aux trois autres adjoints détenteurs d'une délégation sur la base de l'indice brut en vigueur.

Soit les sommes suivantes :

Le Maire	1 248.49€
1 <sup>er</sup> adjoint	416.17€
2 <sup>ème</sup> adjoint	416.17€
3 <sup>ème</sup> adjoint	416.17€
<b>Total</b>	<b>2 497€</b>

### **DE 2022 49- Convention natation à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Mairie de Larnage pour l'enseignement de la natation pour l'année 2022 pour les élèves de cycle 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 40€ par élève pour le paiement des séances de la piscine.

### **DE 2022 50- Délégué au communes forestières à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués les suivants :

Délégué Titulaire	Délégué suppléant
Georges PAPEGAY	Jean-Christophe SIMON

**DE 2022 51- Election des délégués au Conseil d'Ecole à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués suivants pour le conseil d'école :

<b>Délégué Titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Agnès REY	Audrey RESSEGAIRE

**DE 2022 52- Désignation de délégué au SMAVD et à la Bibliothèque municipale à l'unanimité :**

- **DESIGNE** les délégués sont les suivants au SMAVD :

<b>Délégué Titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Jean-Christophe SIMON	Georges PAPEGAY

- **DESIGNE** les délégués sont les suivants à la bibliothèque municipale :

<b>Déléguée Titulaire</b>	<b>Déléguée suppléant</b>
Marie Anne GUICHARD	Michelle JOLIVET Laurence DUVOULDY

**DE 2022 53- Plan de formation des agents 2022-2024 à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le plan pluriannuel de formation, pour les années 2022-2024
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget communal
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

**DE 2022 54- Appel à projet d'action culturelle 2022 à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention auprès du Département de 50% soit la somme de 302.49€ pour un montant de dépenses de 604.98€.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DE 2022 55BIS- Création de poste contractuel pour l'agence postale à l'unanimité :**

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour l'accueil de l'agence postale pour une période de 6 mois allant du 14 juin 2022 au 13 décembre 2022 inclus.

- **PRECISE QUE** cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- **AUTORISE** le Maire à signer un contrat unique d'insertion avec pôle emploi

La séance est levée à 19h50

**LE MAIRE**

**Bernard NEAU**

